

Conselliers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LARO USSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Application Télécours
015°200066660-20240916-DELIB2024-209-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEMANDE DE LABELLISATION DE NIVEAU 2 - DEPOT DE CANDIDATURE

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Rappelant que Saint-Flour Communauté est engagée depuis 2019 dans une démarche de Programme Alimentaire Territorial, visant à définir une vision partagée de l'alimentation durable et de l'agriculture sur son territoire, dans un contexte de mutations climatiques et d'évolutions réglementaires et s'inscrivant dans la loi Egalim ;

Vu la reconnaissance de Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté de niveau 1 « Emergent » obtenu le 22 mars 2021 pour une durée de 3 ans par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Rappelant qu'un important travail de mobilisation des acteurs du territoire concernés par cette thématique a été dans un 1^{er} temps mené, que de multiples ateliers de concertation ont été organisés ayant permis de tisser d'importants liens entre acteurs de l'alimentation ;

Précisant que ces temps de concertation ont permis la mise en cohérence des besoins, des opportunités et des contraintes que peuvent rencontrer les différents acteurs au sein d'un même territoire ;

Rappelant qu'un diagnostic alimentaire territorial a ainsi été élaboré suivant une démarche participative associant ces acteurs, les communes et les habitants (55 entretiens qualitatifs d'acteurs, 322 entretiens quantitatifs de consommateurs, 11 entretiens de responsables de la restauration collective, 10 entretiens individuels d'acteurs et 1 réunion collective) ;

Précisant que ce diagnostic, construit en transversalité, a permis de cibler les besoins et les enjeux du territoire, et a fait ressortir les thématiques suivantes : économie alimentaire, alimentation et santé, patrimoine alimentaire, alimentation et forêt, accessibilité alimentaire, planification alimentaire ;

Vu le travail de co-construction avec les acteurs impliqués, un projet de plan d'actions a pu être rédigé, composé de 6 axes stratégiques, une cinquantaine de fiches actions impliquant une trentaine de partenaires impliqués et volontaires, tel qu'annexé à la délibération, dont les axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 - Une gouvernance alimentaire et agricole transversale ;
- Axe 2 - Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification des productions du territoire ;
- Axe 3 - Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à Tous ;
- Axe 4 - Une alimentation accessible à Tous et favorable à la santé ;
- Axe 5 - Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation en faveur des produits locaux ;
- Axe 6 - Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé ;

Précisant que pour permettre cela, Saint-Flour Communauté s'est dotée d'une ingénierie spécialisée pour la période 2019-2023 mais que depuis septembre 2023 des difficultés de recrutement ont retardé l'avancement de ce projet ;

Vu la prolongation de la reconnaissance de niveau 1 du PAT de Saint-Flour Communauté accordée le 26 mai dernier, pour une durée d'un an (prolongation non renouvelable) ;

Considérant qu'il convient de poursuivre la phase opérationnelle du PAT de Saint-Flour Communauté avec la mise en œuvre du projet du programme d'actions et solliciter pour cela la reconnaissance de niveau 2 du PAT ;

Vu les nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, qui, pour le niveau 2, correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie à l'aide de moyens humains et financiers associés ;

Considérant que la reconnaissance de niveau 2 est accordée pour 5 ans, et que le PAT doit impérativement répondre :

- Aux prérequis suivants : portage du projet (définition d'une gouvernance) /démarche collective et concertée avec les engagements des acteurs du territoire ou partenaires /transversalité de la démarche en accord avec les orientations de la SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat) et leurs déclinaisons dans le Programme National Alimentaire /coopération inter PAT /suivi systémique des actions et partenariat ;

- Aux critères suivants : diagnostic partagé /mise en œuvre d'actions opérationnelles /pilotage moyens, financiers et animation pérennes /dispositif d'évaluation de l'impact du projet ;

Précisant que pour obtenir la reconnaissance de niveau 2, le PAT doit impérativement s'inscrire en cohérence avec les orientations de la SNANC, qui sont les suivantes : justice sociale, santé, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, foncier, production, transformation/distribution, approvisionnement de la restauration collective/loi Egalim, emploi, environnement ;

Précisant qu'un axe fort en faveur de la restauration collective et son accompagnement à la mise en conformité avec la Loi Egalim doit être prévu ;

Précisant qu'il est exigé un travail concerté et collectif avec les acteurs concernés, en justifiant d'engagements formalisés et écrits avec les partenaires précisant leurs implications et leurs rôles dans le PAT ;

Précisant que la collectivité doit se doter de moyens humains dédiés et s'engager à recruter un chargé de mission à temps plein sur 5 ans ;

Précisant qu'un plan de financement prévisionnel doit être établi par fiche action, indiquant l'engagement financier de la collectivité sur la durée du plan d'actions 2025-2030 ;

Précisant la nécessité d'une gouvernance opérationnelle pour la phase 2 du PAT qu'il est proposé d'organiser ainsi :

- La mise en place d'un COPIL composé de :

La Vice-présidente de Saint-Flour Communauté à la culture et à l'alimentation

Le Vice-président de Saint-Flour Communauté à l'agriculture et service aux communes

Le Vice-président de Saint-Flour Communauté à l'environnement

Le Vice-président de Saint-Flour Communauté à la santé

1 représentant de l'ETAT

1 représentant du Conseil départemental du Cantal

1 représentant de chaque chambre consulaire du Cantal : Agriculture, Commerce et Industrie et Métiers et Artisanat

1 représentant du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Hautes Terres de Saint-Flour

1 représentant du PNR Aubrac et du PNR Volcans d'Auvergne

1 représentant du CCAS de Saint Flour

1 représentant du SYTEC

1 représentant des associations caritatives (Restos du Cœur, Banque alimentaire...)

1 représentant des établissements médico-sociaux

1 représentant des cantines scolaires

Ce COPIL se réunira au moins 1 fois par an et sur demande d'un des membres.

- La mise en place d'un COTECH composé de :

Il est constitué des services des organismes représentés dans le COPIL. Il pourra être élargi à d'autres acteurs selon les sujets abordés.

- La mise en place de groupes de travail thématiques :

Des groupes de travail thématiques, correspondant aux axes du plan d'actions, seront mis en place. Des experts pourront être associés.

Vu l'appel à candidature lancé par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux » permettant l'obtention de financement de la DRAAF jusqu'à 200 000 € sur 36 mois, en soutien à des dépenses de fonctionnement et investissement, permettant notamment le financement d'ingénierie ;

Vu le recrutement d'une chargée de mission stratégie alimentaire depuis le 15 juillet dernier ;

Précisant la date de dépôt de candidature à cet appel à candidature au 20 septembre 2024, et précisant que le dossier de demande de reconnaissance de niveau 2 doit être déposé conjointement, soit le 20 septembre au plus tard ;

Vu le plan de financement prévisionnel qui fera l'objet de la demande de financement à cet appel à projet à savoir :

	2025	2026	2027	Total
Dépenses	127 000 €	116 000 €	104 545 €	347 545.21 €
Recettes PAT niveau 2	80 000 € (63%)	69 600 € (60%)	52 272 € (50%)	200 000 € <i>Plafond</i>
Autofinancement	47 000 €	46 400 €	54 545 €	147 945.21 €

Vu le dossier de demande de reconnaissance de niveau 2 à déposer selon les modalités, au plus tard le 20 septembre 2024 ;

Considérant qu'il est proposé de poursuivre les actions en faveur du projet alimentaire territorial de Saint-Flour Communauté en sollicitant une reconnaissance de niveau 2, selon les modalités ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 5 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE DE POURSUIVRE** les démarches en faveur du **Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté** ;

↓ **DESIGNE** Sophie **BENEZIT**, Vice-Présidente à la culture et à l'alimentation, comme élue référente ;

↓ **APPROUVE** le projet de programme d'actions du **Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté**, tel que proposé en annexe de la délibération ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à solliciter une demande de reconnaissance de niveau 2 auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2025-2030 ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à candidature auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire « soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux », sur la base du plan de financement ci-dessus ;

↓ **DECIDE DE POURSUIVRE** une démarche collective et concertée avec les acteurs du territoire et les partenaires du **Projet Alimentaire Territorial de Saint-Flour Communauté** ;

↓ **DECIDE DE METTRE EN PLACE** une gouvernance opérationnelle avec notamment la constitution d'un **COFIL**, dont la composition est proposée ci-dessus ;

↓ **DECIDE DE S'ENGAGER** à se doter d'ingénierie à temps plein sur une durée de 5 ans, sous réserve de l'obtention de la reconnaissance de niveau 2

Appliquée en résolution simplifiée
015-200666660-20240916-DELIB2024-209-DE
Date de transmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

↓ **DECIDE D'INSCRIRE** aux budgets primitifs 2025 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation des actions du programme d'actions du PAT de Saint-Flour Communauté, sous réserve de l'obtention des financements publics mobilisables ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

CONTRE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

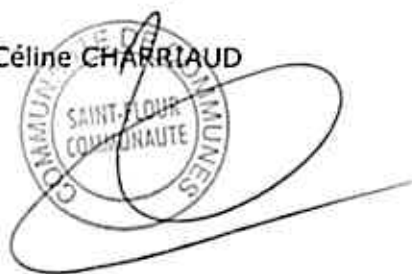
ABSTENTION : 1 (M. Richard BONAL)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Gilles BIGOT, MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE SAINT-FOUR COMMUNES" around the perimeter and "SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Sommaire du Plan d'Actions du P.A.T. de Saint-Flour Communauté

Axe I : Une gouvernance alimentaire et agricole transversale

Objectif opérationnel 1 : Mobiliser les acteurs du territoire pour un schéma alimentaire cohérent

- Action 1.1 : Mettre en place une gouvernance alimentaire adaptée, appuyée d'une concertation pour faire vivre des espaces d'échanges entre acteurs du secteur alimentaire
- Action 1.2 : Communiquer autour de l'alimentation durable

Objectif opérationnel 2 : Mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions du PAT

- Action 1.3: Coordonner des actions inscrites dans le cadre du programme d'actions de niveau 2, partager et diffuser au-delà du territoire d'intervention
- Action 1.4 : Évaluer le programme d'actions et capitaliser

Axe II : Un foncier agricole préservé avec une ambition de diversification des productions du territoire

Objectif opérationnel 1 : Connaître les gisements et potentiels du foncier agricole

- Action 2.1 : Développer les Espaces Tests Agricoles sur le territoire de Saint-Flour communauté

Objectif opérationnel 2 : Faire émerger et renforcer les productions légumières et légumineuses locales

- Action 2.2 : Créer une formation maraîchère de moyenne montagne en se basant sur des référentiels agronomiques
- Action 2.3 : Mettre en œuvre une étude maraîchère sur le territoire du PNR Aubrac
- Action 2.4 : Organiser des journées diversification et de changement des pratiques à destination des producteurs du territoire
- Action 2.5 : Initier le projet « Légumerie » avec l'EPLEFPA des Hautes Terres

Objectif opérationnel 3 : Favoriser le renouvellement des générations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices

- Action 2.6 : Poursuivre le partenariat avec la SAFER permettant une assistance technique foncière
- Action 2.7 : Accompagner les porteurs de projets agricoles dans leur installation ou transmission de fermes
- Action 2.8 : Organiser un forum pour renforcer l'attractivité des métiers agricoles et des filières alimentaires

Axe III : Une restauration collective ancrée dans son territoire, répondant aux enjeux de développement durable et accessible à tou(te)s

Objectif opérationnel 1 : Accompagner les restaurations collectives à l'approvisionnement local

- Action 3.1 : Accompagner les restaurations collectives dans la télédéclaration sur la plateforme « macantine »
- Action 3.2 : Déployer la démarche Conso cantal à destination des restaurations collectives
- Action 3.3 : Former les fournisseurs locaux à la commande publique
- Action 3.4 : Enrichir le partenariat avec la cuisine collective expérimentale à Pierrefort

Objectif opérationnel 2 : Développer une dynamique collective pour les équipes de cuisine

- Action 3.5 : Poursuivre un parcours de formation accompagnant aux changements des pratiques

Objectif opérationnel 3 : Communiquer et sensibiliser au non gaspillage alimentaire

- Action 3.6 : Étudier la faisabilité de création d'une chaîne de nettoyage des contenants alimentaires
- Action 3.7 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives

Axe IV : Une alimentation accessible à tou(te)s et favorable à la santé

Objectif opérationnel 1 : Élargir l'accessibilité alimentaire aux personnes en situation de précarité

- Action 4.1 : Veiller à l'équité d'accès au réseau d'Épiceries Sociales Solidaires
- Action 4.2 : Déployer les dispositifs nationaux d'accès à l'alimentation infantile
- Action 4.3 : Augmenter la part des denrées alimentaires saines et de qualité distribuée par les structures d'aides alimentaires et sensibiliser la population aux dons

Objectif opérationnel 2 : Sensibiliser au bien-manger et à l'alimentation durable

- Action 4.4 : Coordonner et animer un parcours de formation à destination des scolaires
- Action 4.5 : Promouvoir les ateliers cuisines aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire

Objectif opérationnel 3 : Maintenir un accès alimentaire à un public fragile

- Action 4.6 : Développer une stratégie de prévention « nutrition santé bien-être » en lien avec le Contrat Local de Santé
- Action 4.7 : Harmoniser le service intercommunal du portage de repas à domicile
- Action 4.8 : Accompagner les structures médico-sociales à améliorer la qualité nutritionnelle des repas

Axe V : Une logistique optimale, une transformation relocalisant la commercialisation en faveur des produits locaux

Objectif opérationnel 1 : Installer ou réhabiliter des espaces en unité de transformation afin d'apporter de la valeur ajoutée à des produits bruts

- Action 5.1 : Maintenir et accompagner les structures agroalimentaires intercommunales inscrites dans des démarches de qualité
- Action 5.2 : Promouvoir l'Atelier Technologique de transformation de l'EPLEFPA des Hautes Terres

Objectif opérationnel 2 : Maintenir un accès aux commerces de proximité en favorisant la vente de produits locaux

- Action 5.3 Renforcer et dynamiser les marchés traditionnels et encourager au regroupement des producteurs
- Action 5.4 : Conforter le Transport à la demande permettant d'accéder aux lieux d'achats

Objectif opérationnel 3 : Optimiser la logistique de transport des marchandises alimentaires

- Action 5.5 : Accompagner à la mise en place de solutions logistiques pour le transport de produits alimentaires fermiers sur le territoire Est Cantal
- Action 5.6 : Faire évoluer la mise à disposition d'un véhicule frigorifique à la location à destination des agriculteurs

Axe VI: Un patrimoine alimentaire valorisé, ancré dans un environnement préservé

Objectif opérationnel 1 : Mettre en valeur le patrimoine local et sa culture

- Action 6.1 : Encourager le tourisme en promouvant la gastronomie et la production locale
- Action 6.2 : Mettre en valeur le territoire et sensibiliser le grand public aux enjeux de l'alimentation durable par des films promotionnels et des actions culturelles
- Action 6.3 : Perpétuer les festivités et animations valorisant la gastronomie locale

Objectif opérationnel 2 : Faire émerger, renforcer et structurer les filières locales d'excellence et stratégiques

- Action 6.4 : Favoriser et promouvoir les productions d'excellence à fort ancrage territorial
- Action 6.5 : Accompagner les filières bio locales

Objectif opérationnel 3 : Préserver la biodiversité et les pratiques agroécologiques

- Action 6.6 : Déployer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le territoire de Saint-Flour Communauté
- Action 6.7: Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Fonctionnement (TTC)				
Dépenses				
	2025	2026	2027	Total
Axe 1 : Une gouvernance alimentaire et agricole transversale	49 500,00 €	59 500,00 €	56 500,00 €	165 500,00 €
Ingénierie	46 000,00 €	50 500,00 €	52 000,00 €	
Chargée de mission stratégie alimentaire	43 500,00 €	44 000,00 €	44 500,00 €	
Apprenti	2 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Stage (évaluation en fin d'année)		1 500,00 €	2 500,00 €	
Prestations, animations	3 500,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	
Formation, livrables, communication	1 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	
Action 1,2: gouvernance alimentaire	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Action 1,4: alimentation durable		5 000,00 €		5 000,00 €
Axe 2 : Un foncier agricole préservé et diversification	26 500,00 €	7 500,00 €	9 045,21 €	43 045,21 €
Action 2,1 Suite Espace test Agricole / RENETA + caractérisation	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	18 000,00 €
Action 3,4 EPLEFPA transfo	16 000,00 €		1 545,21 €	17 545,21 €
Action 2,2 EPLEFPA test plantation	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 500,00 €
Action 2,3 journée-diversification	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
Action 2,6 SAFER	5 300,00 €	5 300,00 €	5 300,00 €	15 900,00 €
Action 2,8 forum des métiers				€
Axe 3 : Restauration collective	16 000,00 €	16 000,00 €	6 000,00 €	38 000,00 €
Le collectif les pieds dans le plat	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	13 500,00 €
Organisation journée	€	€	€	€
Action 3,5,3,7,3,8 Commande publique + centrale achat	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €
Action 3,9 étude contenants	10 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €
Axe 4 : Alimentation accessible	12 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	32 000,00 €
Axe 5 : Logistique	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €
Axe 6 : Patrimoine alimentaire	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL Annuel	127 000,00 €	116 000,00 €	104 545,21 €	347 545,21 €
Total Général				

journalées sem

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DELIB2024-209-DE
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024